



# ÉcoSommet 1996

Région Bas-Saint-Laurent

**RAPPORT DES ATELIERS ET DES RECOMMANDATIONS**

**Juin 1996**

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	4
MESSAGE DU COMITÉ ORGANISATEUR .....	5
L'AVENTURE ÉCOSOMMET.....	6
RÉUSSITES ET PROJETS PRIORITAIRES.....	9
LA PROBLÉMATIQUE RÉGIONALE .....	12
 <i>RAPPORT DES ATELIERS</i>	
AGRICULTURE .....	13
DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION .....	18
ÉNERGIE .....	23
ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN .....	25
FAUNE ET ÉCOTOURISME .....	29
FORÊT ET INDUSTRIE FORESTIÈRE .....	35
SAINT-LAURENT ET PÊCHERIES.....	41
LISTE DES PARTICIPANTS .....	45

Conception : Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand Portage  
Rédaction : Luce Balthazar  
Collaboration : Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent  
26 juin 1996

La publication de ce document a été rendue possible grâce à la participation de :

Imprimerie L'impression K R T B Inc et

## REMERCIEMENTS

ÉcoSommet fut une entreprise de grande envergure pour les écologistes du Bas Saint-Laurent. Le défi était de créer une expérience de concertation sans précédent entre divers acteurs du milieu dans le monde environnemental bas laurentien. À cet égard, ce fut une grande réussite parce que nous avons pu compter sur l'engagement de nombreux collaborateurs et commanditaires.

Le CRIE du Grand Portage, grand maître d'oeuvre du projet, remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la bonne marche des événements:

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC  
(ACTION-ENVIRONNEMENT)

*LES PAPETIÈRES DU BAS SAINT-LAURENT:*  
CARTONS SAINT-LAURENT, DONOHUE, F.F. SOUCY, PAPIER CASCADES,  
PÂTE MOHAWK

HYDRO-QUÉBEC, RÉGION MATAPÉDIA

FORÊT MODÈLE DU BAS SAINT-LAURENT

CIMT-TV (RIVIÈRE-DU-LOUP)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

QUÉBEC-TÉLÉPHONE

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU  
BAS SAINT-LAURENT

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS SAINT- LAURENT

RÉCUPÉRATION DE LA PÉNINSULE INC.

... ainsi que les organismes membres du comité orienteur Bas Saint-Laurent et tous les bénévoles, animateurs et secrétaires d'ateliers au sein des forums.

## **MESSAGE DU COMITÉ ORGANISATEUR**

Le comité organisateur de l'ÉcoSommet Bas Saint-Laurent est satisfait du déroulement des trois forums ÉcoSommet qui ont eu lieu simultanément à Matane, à Rimouski et à Rivière-du-Loup. Quatre grands objectifs ont été pleinement atteints, soit:

- 1) une forte participation du milieu (près de 250 personnes),
- 2) la diversité et la représentativité des divers secteurs d'intervention,
- 3) un climat constructif et l'ouverture sur un meilleur dialogue,
- 4) la diffusion d'un grand nombre de RÉUSSITES et de PROJETS en matière de développement durable.

Par ailleurs, avant d'entamer la lecture de ce document, le comité orienteur tient à préciser aux lecteurs que...

**LE PRÉSENT RAPPORT N'EST QU'UN PORTRAIT FIDÈLE DES PROPOS TENUS EN ATELIERS ET DES RECOMMANDATIONS TELLES QU'ELLES ONT ÉTÉ EXPRIMÉES.**

Un travail d'analyse au niveau des propositions reste à faire... Outre un certain exercice d'uniformisation, de regroupement et de vérification des informations telles que rapportées, le comité était chargé de reproduire le plus fidèlement possible les communications livrées dans le cadre des ateliers des forums, avec l'attitude de neutralité qu'il convient d'adopter en de tels cas. Celui-ci ne s'est donc pas livré à un quelconque exercice d'approbation ou d'entérinement des propositions et des décisions prises par le public. Il ne lui incombe donc aucune responsabilité à cet égard.

**QUELQUES RAPPORTS D'ATELIERS N'ONT JAMAIS ÉTÉ ACHEMINÉS AU COMITÉ ET PAR CONSÉQUENT, IL LUI FUT IMPOSSIBLE DE TRAITER ADÉQUATEMENT LES INFORMATIONS QU'ILS CONTENAIENT.**

Avec un grand regret, le comité vous informe que les thèmes "Forêt" et "Énergie" sont absents. Des informations relatives à ces dossiers, issues notamment de la partie est de notre région, n'ont pas pu se rendre à bon port...

## **L'AVENTURE ÉCOSOMMET...**

Le 20 janvier 1996, la population, les organismes et les entreprises de la région ont été invités à s'exprimer sur le développement durable dans le cadre de trois forums publics qui se sont tenus simultanément au Cégep de Matane, à l'Université de Rimouski et à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup.

### **Les buts visés**

L'exercice consistait essentiellement à regrouper des citoyens et des intervenants du milieu, puis de créer des conditions favorables pour discuter des changements à apporter pour le mieux-être de l'environnement. L'optique mise de l'avant était résolument "pro-active": pas de grands discours, de vœux pieux, d'exigences mises sur des tablettes!

Toutefois, il ne peut s'agir que d'une première étape, qui permettra d'abord de faire ressortir des RÉUSSITES et des PROJETS D'AVENIR susceptibles de faire avancer concrètement la cause du développement durable dans la région. Des RECOMMANDATIONS plus générales ont été formulées également.

### **D'où vient l'idée de tenir un ÉcoSommet?**

D'abord, ce fut une initiative du mouvement écologique québécois... pour que les acteurs du milieu se donnent l'opportunité de discuter de solutions concrètes. Partout au Québec, en chacune des régions, de telles audiences publiques se sont tenues et une mise en commun provinciale a eu lieu en mai 1996. De nombreux partenaires (gouvernements, industries, organismes) se sont joints ensuite à la démarche qui est devenue une vaste entreprise de concertation fondée sur un dialogue ouvert.

### **Un forum sur le développement durable**

Le développement durable vise une gestion équilibrée comprenant quatre volets essentiels au mieux-être humain et collectif: environnement, santé/sécurité, économie et qualité de vie (loisir, cadre visuel, etc.). La prise en compte de tous ces aspects teintera l'ensemble du processus.

### **Des thèmes prioritaires pour la région**

Forêt, Saint-Laurent, déchets/récupération, environnement au quotidien, faune, agriculture, écotourisme et énergie ont été les principaux thèmes abordés au cours des forums. Un résumé de la problématique régionale, telle que dépeinte lors de ces consultations, précède la présentation des actes proprement dits.

## **Une participation ouverte à toutes les sphères d'intervention**

Les ateliers du forum ont été conçus de façon à ce que les citoyens, les organismes, les entreprises, les établissements d'enseignement, les groupes de recherche, les institutions gouvernementales et parapubliques, puissent se reconnaître dans cet événement. Le comité organisateur a été heureux d'accueillir près de 250 personnes qui ont profité des trois tribunes régionales, représentant ensemble les diverses catégories d'intervenants visés.

## **Quelles seront les suites?**

Nous pouvons confirmer que les propositions faites aux forums inspireront le plan d'action du Conseil régional de l'environnement. Les actes d'ÉcoSommet laisseront déjà des outils pour favoriser un dynamisme auprès des organismes et l'entrepreneuriat en développement durable: exemples de réussites et de réalisations positives, brassage d'idées novatrices, recommandations sur divers sujets. Cinq projets et cinq réussites ont été sélectionnés pour l'ÉcoSommet provincial de mai 1996. À la suite de cet événement, certains projets pourront bénéficier d'un support financier et technique. Par contre, et ceci est valable pour tous les projets, le **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS SAINT-LAURENT** s'engage à assurer le meilleur suivi possible pour faire progresser les idées et les dossiers discutés à l'ÉcoSommet. Nous vous invitons à communiquer avec les responsables.

## **Les organisateurs de l'édition Bas Saint-Laurent**

Le CRIE du Grand Portage (Groupe de recherche et d'intervention environnementale) est l'organisme qui a enclenché le processus dans la région. Un comité organisateur a été formé de façon à ce qu'il soit composé de représentantes et de représentants issus de diverses provenances : secteur municipal, milieu des affaires et de l'industrie, milieu de la santé et groupes environnementaux. Nous vous les présentons:

- Association pour la protection du lac Témiscouata (Luce Paquin, biologiste)
- CLSC Les Aboiteaux (Gilles Michaud, directeur général)
- Conseil régional de concertation et de développement du Bas Saint-Laurent (Suzette De Rome, agent de développement en agro-alimentaire)
- Direction de la santé publique du Bas Saint-Laurent (Michel Laferrière, biologiste)
- F.F. Soucy (François D'Amours, coordonnateur en environnement)

- Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (Pierre Bruneau, géographe et professeur à l'UQAR)
- Récupération de la péninsule (Pierrette Dupont, conseillère en récupération)
- Table des MRC du Bas Saint-Laurent (Daniel Côté, préfet de la MRC Rimouski-Neigette)
- Uni-Vert, de Matane (Jérôme Landry, consultant et géographe)

Monsieur Gaétan Malenfant représentait le CRIE du Grand-Portage et madame Luce Balthazar a été engagée à titre de coordonnatrice générale. Par ailleurs, trois responsables locaux pour chacun des forums ont été nommés, soit M. Malenfant et Mme Balthazar respectivement pour Rivière-du-Loup et Rimouski, ainsi que M. Jérôme Landry à Matane.

# RÉUSSITES ET PROJETS PRIORITAIRES

## ***LE PROCESSUS DE SÉLECTION***

Cinq projets et cinq réussites ont été sélectionnés pour l'ÉcoSommet provincial, en mai 1996. Le comité orienteur de l'ÉcoSommet était chargé de procéder à la sélection de ces projets, après avoir analysé les résultats des trois forums du Bas Saint-Laurent. Cependant, le comité a également retenu un certain nombre d'autres projets qui devraient aussi être considérés comme prioritaires par les intervenants régionaux. Les critères de sélection sont établis en fonction des principes fondamentaux sous-jacents au modèle du développement durable, tels que décrits dans le feuillet explicatif sur le sujet distribué aux participants. Ces critères furent les suivants:

- l'effet "levier" du projet
- la faisabilité
- l'originalité et le caractère novateur
- l'impact sur le milieu biophysique
- la création d'emplois
- l'amélioration au plan de la santé et de la sécurité des populations
- l'impact au niveau de la qualité de vie

## ***LES MEILLEURES RÉUSSITES RÉGIONALES***

### **A- RÉUSSITES PRÉSENTÉES À ÉCOSOMMET PROVINCIAL**

Forêt modèle du Bas Saint-Laurent (Forêt)

Taxe verte et formation d'une commission environnementale à Sainte-Blandine (Environnement au quotidien)

Performances environnementales récentes des papetières du Bas Saint-Laurent: Cartons Saint-Laurent, Donohue, F.F. Soucy, Papier Cascades Cabano, Pâte Mohawk (Déchets et récupération)

Publication des guides *Jardin '90* et *Dépollution domestique* par le CRIE du Grand Portage (Environnement au quotidien)

"Le petit Témis", une piste cyclable de grande envergure réalisée par la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata (Faune et écotourisme).

## B- AUTRES RÉUSSITES SIGNALÉES PAR LE COMITÉ

Site de démonstration sur le compostage à La Pocatière aménagé par le groupe Éco-Vertion (Environnement au quotidien)

Construction d'un lien inter-rives cyclable à Dégelis et du parc d'interprétation du barrage Mitis II par Hydro-Québec, région Matapédia (Faune et écotourisme)

Performance environnementale du Cégep de Matane au cours de la dernière décennie (Environnement au quotidien)

Tenue de journées de démonstration sur la valorisation des engrais de ferme par l'Union des producteurs agricoles (Agriculture)

Collecte de récupération de vêtements par le Mouvement écologique étudiant du Cégep de Rivière-du-Loup (Environnement au quotidien)

Réussites à souligner en matière de gestion d'espaces par le milieu:

- Duvetnor (Rivière-du-Loup)
- Société d'écologie des battures du Kamouraska (Saint-André)
- Centre d'exploitation multi-ressource, le CEMUR (Parke)

## ***LES MEILLEURS PROJETS RÉGIONAUX***

### **A- PROJETS PRÉSENTÉS À ÉCOSOMMET PROVINCIAL**

Centre d'éducation relative à l'environnement à la halte routière de la Société d'écologie des battures du Kamouraska (Faune et écotourisme)

Extension du projet Éco-Collectivité géré par la Corporation environnementale de la Côte-du-Sud (Environnement au quotidien)

Compostage du lisier de porc: mise à l'échelle industrielle de la recherche réalisée par l'UQAR, J.B. Dionne et BIOMAX (Agriculture)

Relance du projet "Sentiers et crêtes" par l'Association touristique régionale (Faune et écotourisme)

Élaboration d'un code d'éthique en écotourisme, en collaboration avec l'Association touristique régionale (Faune et écotourisme)

### **B- AUTRES PROJETS SIGNALÉS PAR LE COMITÉ**

Gestion par bassin versant de rivières propices à la fraie de l'éperlan arc-en-ciel, une collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (Saint-Laurent)

Prolongement du parc linéaire "Le Petit Témis" par la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata avec la Corporation du sentier Rivière-du-Loup - Témiscouata (Faune et écotourisme)

Deuxième phase du plan de valorisation des cendres des papetières F.F. Soucy et Papier Cascades (Déchets et récupération)

Projet d'aménagement d'un sentier pédestre entre Trois-Pistoles et le lac Témiscouata par la Corporation de développement économique et touristique des Basques (Faune et écotourisme)

## LA PROBLÉMATIQUE RÉGIONALE

La population du Bas Saint-Laurent attache une grande importance à sa forêt. En effet, celle-ci constitue un pôle économique de premier ordre. Fortement ancrée dans nos racines, la forêt est un thème rassembleur, symbole de notre identité. Deux préoccupations majeures caractérisent le sujet: l'industrie de la transformation et les opérations de récolte. Les prélèvements s'effectuent en territoire public ou en forêt privée, selon des modalités distinctes. Considérant que l'approvisionnement en bois provient de la forêt privée dans une proportion assez élevée, celle-ci devient l'objet d'une troisième préoccupation à part entière. Mentionnons également que des controverses reliées à la superficie des coupes à blanc et aux épandages de pesticides ont aussi soulevé de grands débats sur la scène régionale. Dans le cadre de l'ÉcoSommet, la gestion multi-ressource et les concepts de "forêt habitée" et de "ferme forestières" ont reçu une large audience et ont dominé nettement dans le cadre des échanges en région. Bon nombre d'initiatives en ce sens (Forêt modèle du Bas Saint-Laurent) ont eu cours dans la région. Les recommandations reçues portent presque exclusivement sur la promotion et le développement des principes sous-jacents à ces nouveaux modèles de foresterie.

La seconde problématique qui a incontestablement retenu l'attention du public se présente en deux volets, réunis sous le thème "faune et écotourisme". L'écotourisme est une force montante dans la région et il semble destiné à connaître un essor spectaculaire. Il convient maintenant de concerter les acteurs, d'organiser la promotion de cette activité économique prometteuse et de se doter d'un code d'éthique environnemental. La protection, la mise en valeur, une plus grande visibilité et un meilleur accès au littoral et aux bandes riveraines sont des préoccupations qui ont été soulignées à plusieurs reprises. Dans la foulée, la conservation et la mise en valeur des ressources fauniques, assises essentielles au développement écotouristique, ont aussi été identifiées à titre de priorités majeures pour le Bas Saint-Laurent.

Ajoutons, pour compléter le tableau, que des développements notables et relativement récents en matière de récupération/recyclage d'une part, et d'agriculture d'autre part (notamment l'industrie porcine et l'agriculture biologique), ont été relevés par l'ensemble des participants et font l'objet de plusieurs recommandations.

# AGRICULTURE

## RÉUSSITES MENTIONNÉES

### *Cégep de Matane:*

- cours offert sur la production de compost et la gestion de la matière organique dans le cadre du programme "Gestion et exploitation de l'entreprise agricole".

### *COSAPUE (Témiscouata):*

- travaux pour élaborer des réglementations dans treize municipalités afin de freiner l'implantation massive de l'industrie porcine dans le Bas Saint-Laurent.

### *Marquis, Gérald (producteur laitier, Rivière-du-Loup):*

- production laitière qui parvient à éliminer réduire l'utilisation d'engrais chimiques dans le but d'atteindre l'autosuffisance de la ferme par une récupération des fumiers.

### *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec:*

- développement de nouveaux modèles d'élevage porcin et de gestion du fumier solide (exemple cité: la vallée de la Matapédia).

### *Entente Canada/Québec sur le développement régional, programme "Essais et expérimentations"*

- Via le Plan de l'Est, réalisation de plusieurs projets et de programmes de formation.

### *PremierTech (Rivière-du-Loup):*

- à l'aide de micro-organismes, une récupération des fumiers est réalisée à des fins de compostage.

### *U.P.A. Bas Saint-Laurent et Côte-du-Sud,*

- projet pour minimiser les dommages occasionnés par les oies blanches et plantations de haies brise-vent à Rivière-Ouelle (*Côte-du-Sud*).
- journées de démonstrations auprès des agriculteurs sur la valorisation des engrais de ferme (*Bas Saint-Laurent*).

### *UQAR (Bertrand Maheux), BIOMAX et J.B. Dionne (Mont-Joli):*

- réalisation d'une expérience de compostage du lisier de porc.

## PROJETS D'AVENIR

### *U.P.A. Côte-du-Sud:*

- proposition sur la cohabitation "tourisme - agriculture", présenté comme un projet original pour le Bas Saint-Laurent.

### *UQAR (Bertrand Maheux):*

- compostage du lisier de porc: mise à l'échelle industrielle d'un projet de recherche réalisé conjointement par l'UQAR, la meunerie J.B. Dionne et BIOMAX inc.

## **RECOMMANDATIONS**

### **1- RÉGLEMENTATION**

Que le ministère de l'Environnement et de la Faune émette rapidement son nouveau règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole afin que les agriculteurs puissent prendre des décisions adéquates quant aux équipements et que la population sache à quoi s'en tenir quant à la défense de ses droits.

Que le gouvernement rende public le plus tôt possible le "Guide des bonnes pratiques" qui contient les normes de base et une description détaillée des modes de traitement des résidus.

Que les entrepreneurs qui soumettent des projets de développement (tels que ceux de l'industrie porcine) soient obligés par la loi de faire preuve de transparence. Ainsi les procédures devraient être connues d'avance par toutes et tous et les projets devraient être soumis à un débat public.

Que l'on revoit et développe une réglementation par objectifs, par opposition aux règlements fondés uniquement sur des normes.

Que l'on laisse aux autorités municipales le droit de réglementation sur leur territoire afin que les citoyennes et les citoyens ne perdent pas leur pouvoir local.

Que l'on uniformise la réglementation des bandes riveraines et des cours d'eau dans les MRC et qu'en collaborant avec les intervenants des municipalités, de l'environnement et de l'emploi, on intensifie la protection des bandes riveraines.

### **2- GESTION DES SOLS ET DU TERRITOIRE**

Le dépeuplement du milieu rural se produit actuellement dans un contexte où les entreprises agricoles deviennent de plus en plus grandes et comptent de moins en moins d'exploitants. Afin d'éviter ce phénomène, il est suggéré que la Commission de protection du territoire agricole modifie ses règlements pour permettre, à des fins de construction, l'utilisation des terres actuellement zonées vertes mais sans potentiel agricole, en y ajoutant une servitude qui obligerait les occupants de ces sols à respecter le droit de produire en agriculture.

Que l'on planifie une diversification régionale des productions dans une perspective d'aménagement du territoire.

Que l'on offre les sols de la région afin de décongestionner la production agricole du Québec.

Que l'on encourage et continue la formation des producteurs agricoles, considérant qu'ils sont les principaux utilisateurs du sol.

Que les ministères concernés prennent des mesures concrètes pour contrôler le troupeau d'oies blanches qui cause des pertes importantes aux agriculteurs.

### **3- AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

Pour arriver à une entente, qu'une table de concertation entre les agriculteurs, l'UPA, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les environnementalistes soit mise sur pied en région. Le débat serait orienté sur un sujet bien précis : "Quelle est la place de l'agriculture dans le Bas Saint-Laurent ?".

Que tous les intervenants du milieu soient impliqués dans l'évaluation d'un projet ayant un impact sur l'environnement, en tenant compte d'une vision d'ensemble.

Que l'on propose des modèles d'exploitation agricole qui soient à la fois économiquement rentables et respectueux de l'environnement.

Qu'il y ait plus de promotion des forces de notre agriculture régionale sur la qualité de notre environnement, telle que la qualité des cours d'eau et des terres qui est supérieure à d'autres régions.

### **4- RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Que l'on incite les ministères et les MRC à reconnaître le compostage du lisier comme solution à la problématique du purin, à adapter la réglementation pour tenir compte de ce développement technologique et que l'on informe les producteurs de porcs de cette possibilité.

Que le ministère de l'Environnement et de la Faune réalise des études sérieuses sur l'utilisation du lisier de porc sur des sols ayant les caractéristiques qu'on retrouve dans les municipalités désireuses d'accueillir ces élevages (forte pente, nappe phréatique élevée, sol de faible profondeur ou de texture légère) et ce, avant d'accorder des permis à des méga-projets d'élevage porcin.

Que l'on intensifie la recherche sur la litière bio-maîtrisée dans l'industrie porcine et que l'on continue la recherche pour rendre plus sécuritaire l'utilisation des lisiers et des fumiers.

## **5- EXPANSION DE L'INDUSTRIE PORCINE**

Que les producteurs de porcs soient obligatoirement munis d'un "plan de gestion de fertilisation intégrée" et que ce plan soit accompagné d'un suivi. Que le suivi des plans de gestion de fertilisation intégrée ne soit pas réalisé par un agronome engagé par le producteur. À ces fins, les producteurs devraient avoir recours à une aide financière.

Que l'on oblige les demandeurs de méga-projets de porcheries impliquant un élevage sans sol à posséder les surfaces requises pour utiliser le fumier que cet élevage produira.

Que la porcherie école de La Pocatière (ancienne ferme expérimentale) serve d'exemple pour les promoteurs de l'industrie porcine.

Que le gouvernement subventionne davantage les éleveurs de porcs sur litière.

Que soit fortement favorisé l'élevage du porc comme industrie complémentaire à un autre type d'agriculture.

# DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION

## RÉUSSITES MENTIONNÉES

### *Centre de formation en récupération de la Mitis (CFER):*

- création de l'organisme qui, en collaboration avec la commission scolaire et la MRC locale, offre un service de collecte sélective "porte-à-porte" impliquant des étudiants.

### *Comité de récupération de Saint-Cyprien:*

- naissance du comité, une initiative de l'AFEAS locale, pour instaurer un service de collecte sélective "porte-à-porte", desservant même les routes rurales, en collaboration avec l'organisme Récupération des Basques (85% de participation).

### *Corporation environnementale de la Côte-du-Sud (La Pocatière):*

- mise sur pied d'un service de récupération qui comprend les activités suivantes: la récupération volontaire (papier et carton), la diffusion d'information et la mise sur pied d'ateliers sur le compostage, la création de sites de démonstration sur le compostage et la récupération multi-matière. Dix-sept municipalités sont membres.

### *CRIE du Grand Portage (Rivière-du-Loup):*

- tenue annuelle de la journée "Récupération" à Rivière-du-Loup (papier, carton, métal, verre et tissus).
- distribution de 125 composteurs à Rivière-du-Loup avec session de formation.
- participation à une chronique environnementale hebdomadaire à la radio.
- tenue d'un centre de documentation sur l'environnement.

### *Éco-Vertion (La Pocatière):*

- aménagement d'un site de démonstration sur le compostage et tenue de sessions de formation de maîtres composteurs.

### *Enjeu (Polyvalente de La Pocatière):*

- réalisation d'un projet de compostage des résidus organiques issus de la cafétéria de l'école.

*Mouvement écologique étudiant (ENJEU, Cégep de Rivière-du-Loup):*

- organisation d'une cueillette de textiles en 1995 (près de 12 tonnes de vêtements amassés).

*MRC de la Matapédia:*

- la MRC offre maintenant un service de récupération par dépôt volontaire auquel participent toutes les municipalités.

*Papetières du Bas Saint-Laurent (dépôt d'un document conjoint):*

- réduction de 40 % de la consommation en eau (F.F. Soucy)
- projet de valorisation des boues secondaires (Papier Cascades Cabano)
- valorisation des boues et récupération des fibres pour la confection de panneaux de construction (Pâte Mohawk)
- utilisation de carton recyclé (Cartons Saint-Laurent)
- installation d'un circuit fermé dit "effluent - zéro" (Cartons Saint-Laurent)
- etc.

*Récupération du Grand Portage (Rivière-du-Loup):*

- implantation d'une cueillette sélective volontaire regroupant douze municipalités et totalisant 65 tonnes par semaine. Trois centres de tri ont été aménagés et 20 emplois sont ainsi créés.

*Théberge, Louis (Saint-Mathieu, Saint-Simon, Sainte-Françoise):*

- entreprise privée qui cumule les fonctions d'éboueur et de récupérateur couvrant les municipalités ci-haut. Depuis novembre 1995, on constate, au site de récupération, une diminution de 75% des déchets qui y sont portés. Les matières récupérées totalisent 50%.

## PROJETS D'AVENIR

### *CRIE du Grand Portage (Rivière-du-Loup)*

- extension et élargissement de la distribution de composteurs sur tout le territoire du KRTB (Kamouraska - Rivière-du-Loup - Témiscouata - Basques).

### *F.F. Soucy (Rivière-du-Loup) et Papier Cascades (Cabano):*

- réalisation de la deuxième phase (1996) du plan de valorisation des cendres générées par les chaudières à écorces et ce, à des fins agricoles.

### *F.F. Soucy et Premier Tech (Rivière-du-Loup):*

- élaboration d'un projet secondaire dans le secteur horticole.

### *Pâte Mohawk (Rivière-du-Loup):*

- élimination du flottage du bois sur la rivière du Loup.
- installation d'un circuit fermé (effluent - zéro).

### *Création d'un réseau des récupérateurs*

- concertation des intervenants d'ici et d'ailleurs dans un réseau d'échange d'idées, d'expériences et d'informations;
- mise en place d'un réseau permanent de récupération à partir des intervenants déjà présents sur le territoire et consolidation des acquis existants;
- représentation et la défense des intérêts des membres, de la région et de la gestion écologique des "déchets - ressources" auprès des gouvernements, de l'industrie et des autres intervenants du domaine.

Ce projet de réseau régional pourra être piloté par Récupération La Récolte de Sainte-Anne-des-Monts, de concert avec la Corporation environnementale de la Côte-du-Sud et avec tout autre intervenant le désirant.

## **RECOMMANDATIONS**

### ***1- COÛTS RÉELS DES DÉCHETS***

Que l'on applique le principe du “pollueur - payeur” ou de “l'utilisateur - payeur” de déchets.

Que l'on évalue les modalités d'application d'une taxe sur les déchets qui pourrait être imposée aux citoyennes et aux citoyens qui ne récupèrent pas leurs déchets domestiques.

Qu'une meilleure ventilation des coûts soit appliquée et qu'une étude soit faite sur le coût réel et à long terme de l'enfouissement des déchets, en y incluant les frais d'entretien des sites fermés. Les municipalités sont aussi invitées à produire une facture annuelle sur les économies de l'année en récupération de déchets, en économies d'eau, etc. En outre, il est demandé que les gestionnaires des sites d'enfouissement procèdent à une estimation des coûts du prochain site et qu'ils amortissent ces sommes dès aujourd'hui.

### ***2- MESURES LÉGALES ET INCITATIVES***

Que l'on favorise la politique des 3R (réduction - récupération - recyclage) en ordre de priorité, en insistant d'abord sur la réduction.

Que les municipalités et les gouvernements adoptent des mesures plus incitatives en matière de récupération et de recyclage.

Afin d'en favoriser le marché, que soit établie une politique qui permette une plus grande stabilisation des prix des matières qui peuvent être recyclées et que le gouvernement contribue à développer des marchés pour les matières récupérées, à l'exemple des Américains.

Que les gouvernements fédéral, provincial et municipaux légifèrent afin d'obliger les municipalités à récupérer et les industries à recycler. En outre, la gestion du dossier devrait être assumée par les municipalités qui doivent développer un leadership plus important sur le sujet.

### **3- ÉDUCATION ET PARTICIPATION DE LA POPULATION**

Que l'on implique la population et les regroupements dans le cadre des prochaines audiences publiques sur la gestion des déchets.

Que chaque citoyenne et citoyen devienne un acteur de plus en plus actif dans le dossier de la récupération et que son effort soit soutenu par un programme de sensibilisation et par des incitatifs financiers auprès des individus et des collectivités. Par exemple, on suggère de:

- véhiculer plus d'informations pratiques sur la problématique "déchet"
- produire une vidéo promotionnelle, humoristique peut-être
- instaurer une ligne téléphonique "Allo-Déchet"

### **4- DÉCHETS LIQUIDES ET DANGEREUX**

Que l'on s'intéresse davantage à la problématique des déchets dangereux dans la région, maintenant que des progrès importants sont constatés sur le plan de la récupération du papier et du carton.

Que l'on dresse un état de la situation des vidanges des fosses septiques, sous forme de projet réunissant des étudiants et des inspecteurs, et que l'on se penche sur des solutions visant à réduire le déversement d'eaux non traitées dans l'environnement. En outre, il est demandé que la vidange des fosses septiques s'effectue obligatoirement à tous les deux ans.

# ÉNERGIE

## RÉUSSITES MENTIONNÉES

*Corporation environnementale de la Côte-du-Sud: (La Pocatière):*

- tenue d'un colloque sur l'énergie éolienne qui a eu lieu à La Pocatière en novembre 1995.

*Cégep de Matane:*

- dépôt d'un document qui fait état, entre autres choses, des économies réalisées en diminuant la consommation d'énergie, soit près de 2 millions de dollars depuis 1973 (voir "Environnement au quotidien").

*Hydro-Québec, région Matapédia:*

- construction d'un lien inter-rives au dessus du barrage à Dégelis et d'un parc d'interprétation au barrage Mitis II (voir "Faune et écotourisme").

*Kenetech (Matane):*

- démarches entreprises autour de la création d'un parc éolien.

*Papier Cascades (Cabano) et F.F. Soucy (Rivière-du-Loup):*

- implantation d'un système de revalorisation énergétique des résidus.

## PROJETS D'AVENIR

### *Éco-Foyer ou Éco-Citoyen:*

- selon une formule s'apparentant au concours "Villes et villages fleuris", on inciterait les particuliers à devenir plus "écologistes" eux-mêmes (voir "Environnement au quotidien").

### *Éco-Rail:*

- projet pour créer un réseau visant à rendre le train plus accessible aux compagnies.

### *Guide des saines pratiques en milieu de travail:*

- rédaction et diffusion d'un document de gestion écologique (voir "Environnement au quotidien").

### *Hydro-Québec, région Matapédia:*

- nouveaux projets de gestion intégrée sur la rivière Mitis (voir "Faune et écotourisme").

## RECOMMANDATIONS

Qu'une proposition soit faite par le Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent afin que les entreprises concernées par le transport en commun (ex.: Bombardier, Centre national des transports en commun à La Pocatière) fassent du Bas Saint-Laurent une région pilote pour l'application des transports en commun en région rurale.

Que la Société d'habitation du Québec, les MRC (dans le cadre de leurs schémas d'aménagement), les municipalités et les ingénieurs soient sensibilisés afin d'axer tous les nouveaux plans vers les énergies renouvelables.

Qu'un inventaire des résidus réutilisables pour l'énergie soit réalisé afin qu'ils soient politiquement valorisés.

Que la sensibilisation et l'éducation de la population se poursuivent par les groupes communautaires et Hydro-Québec: des petits gestes qui voient loin...

## ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

### RÉUSSITES MENTIONNÉES

#### *CAMPOR (Cacouna):*

- récupération et traitement des boues des fosses septiques.

#### *Cégep de Matane:*

- dépôt d'un document qui fait état des réalisations du Cégep pour améliorer sa performance environnementale: politique de gestion de l'énergie, réduction de la consommation de l'eau, réutilisation des matières, récupération et recyclage, brise-vent, arboretum, sentier pédestre.

#### *Comité de récupération de Saint-Cyprien:*

- formation du comité par l'AFEAS (voir "Déchets et récupération").

#### *Corporation environnementale de la Côte-du-Sud (La Pocatière):*

- le projet Éco-Collectivité: né du programme "Villes et paroisses en santé", avec la participation de l'UQCN. Le projet, qui se déroule à Saint-Pascal, consiste à sensibiliser et à inciter les familles à agir sur leur milieu, en particulier sur la ressource "eau", à partir de leurs besoins.

#### *Corporation environnementale de la Côte-du-Sud et Éco-Vertion (La Pocatière):*

- instauration d'un service de récupération des déchets basé sur la participation des citoyennes et des citoyens (voir "Déchets et récupération").

#### *CRIE du Grand Portage (Rivière-du-Loup):*

- production de deux livres intitulés "Comment jardiner sans produits chimiques" et "Dépollution domestique".
- distribution de 125 composteurs à Rivière-du-Loup avec un atelier de formation, en collaboration avec la ville et le gouvernement du Québec (voir "Déchets et récupération").

#### *CRIE, Ville de Rivière-du-Loup, Récupération du Grand Portage et J.M. Bastille:*

- organisation de trois journées de récupération multi-matière.

*Éco-Vertion (La Pocatière):*

- aménagement d'un site de démonstration sur le compostage et tenue de sessions de formation de maîtres composteurs.

*Hydro-Québec, région Matapédia:*

- tenue d'une collecte de produits dangereux s'adressant aux employé(e)s de l'entreprise.

*Mouvement écologique étudiant (ENJEU, Cégep de Rivière-du-Loup):*

- organisation d'une collecte de récupération de vêtements (près de 12 tonnes). Le mouvement rassemble aussi les étudiants sur diverses questions environnementales.

*Municipalité de Petit-Matane:*

- installation de compteurs d'eau qui ont contribué à diminuer notablement la consommation.

*Municipalité de Sainte-Blandine:*

- imposition d'une taxe verte de 10 \$ par citoyenne et citoyen. Ces montants sont gérés par une commission et servent strictement à des projets environnementaux.

*Municipalité de Saint-Narcisse:*

- ramassage des déchets dans les fossés par des étudiants.

*Récupération de la Péninsule (Rimouski):*

- entreprise à but lucratif effectuant de la récupération multi-matière auprès de la population et des entreprises et ce, depuis neuf ans.

*Récupération du Grand Portage (Rivière-du-Loup):*

- "remise" sur pied d'un service de récupération multi-matière.

*Ville de Rivière-du-Loup:*

- tenue d'un projet étudiant utilisant des pelouses "témoins" servant à démontrer les réels besoins en eau, pour inciter la population à gérer cette ressource plus judicieusement en période estivale.

## PROJETS D'AVENIR

### *Éco-Foyer ou Éco-Citoyen:*

- ce projet de sensibilisation, d'information et d'éducation viserait certaines localités de la région. Sous forme d'un concours, le programme inciterait les particuliers à devenir plus "écologistes", à divers niveaux (air, eau, déchets,...). La formule s'apparenterait au concours "Villes et villages fleuris" en fonction, peut-être, du nombre "d'écologistes" reconnus par municipalité.

### *Éco-Collectivité (extension du projet):*

- s'inspirant du projet-pilote "Villes et paroisses en santé" présenté ci-avant par la Corporation environnementale de la Côte-du-Sud, le modèle pourrait s'offrir en d'autres localités du KRTB (Kamouraska - Rivière-du-Loup - Témiscouata - Basques), par l'entremise du Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent et du CRIE du Grand Portage.

### *Guide de saines pratiques en milieu de travail:*

- rédaction et diffusion d'un document de gestion écologique qui serait adapté à chacun des secteurs institutionnel, commercial, domestique et industriel, accompagné d'une politique d'implantation.

## RECOMMANDATIONS

Que les municipalités élaborent un plan de développement durable adapté à leurs besoins et qu'elles s'y conforment et en assurent le suivi avec le concours des groupes environnementaux et des CLSC. Ce plan devra intégrer les résolutions de l'ÉcoSommet et préciser, entre autres, le rôle des citoyennes et des citoyens lors de sa mise en application tout en provoquant les changements culturels qui s'imposent.

Que le comité ÉcoSommet demande aux commissions scolaires de mettre en oeuvre des programmes d'éducation relative à l'environnement afin que, dans chacune des classes, les enfants reçoivent des informations et de la formation en environnement.

Que le comité ÉcoSommet entreprenne des démarches auprès du gouvernement afin que ce dernier estime les coûts d'une mauvaise gestion des ressources et qu'il légifère sur les mesures incitatives et équitables auprès des individus et des collectivités dans un contexte de développement durable.

Considérant que les femmes sont souvent les premières à poser des actions concrètes dans le quotidien, il est proposé que le comité ÉcoSommet cible les groupes de femmes pour les sensibiliser à l'environnement afin qu'elles retransmettent l'information dans leur entourage.

# FAUNE ET ÉCOTOURISME

## RÉUSSITES MENTIONNÉES

### *Association des trappeurs gestionnaires du Québec (Bas Saint-Laurent):*

- activités de trappe du coyote tenues dans le cadre du programme de rétablissement du cerf de Virginie.

### *Centre d'exploitation multi-ressource (CEMUR, Parke):*

- expérimentation en aménagement faunique dans le cadre d'opérations forestières, soit la restauration d'habitats fauniques successivement à des coupes partielles (voir "Forêt et industrie forestière").
- développement d'activités au plan récréo-touristique.

### *Forêt modèle du Bas Saint-Laurent:*

- vaste expérience-pilote portant sur une gestion durable des forêts, fondée entre autres sur la conception et l'expérimentation de plans d'aménagement gestion multi-ressource et de mise en valeur de la faune. (voir aussi "Forêt et industrie forestière").

### *Hydro-Québec, région Matapédia:*

- construction, sur une piste cyclable, d'un lien inter-rives au dessus du barrage à Dégelis, en collaboration avec la ville.
- aménagement d'un parc d'interprétation au barrage Mitis II et d'un poste pour observer la capture des saumons sur la rivière Mitis, réalisé de concert avec le Centre d'interprétation du saumon Atlantique (CISA).

### *MRC des Basques:*

- exécution de travaux pour améliorer l'accès à la rivière Trois-Pistoles.
- mise en place d'un projet de pêche sportive au saumon dans la rivière Trois-Pistoles.

### *Rivières du Bas Saint-Laurent:*

- pratique de la pêche sportive au saumon avec remise à l'eau en plusieurs rivières de la région.

### *Service canadien des forêts, Programme de développement forestier:*

- formation accordée à des propriétaires de forêts privées dans le domaine de l'aménagement faunique.

*Société d'aménagement de la rivière Madawaska du lac Témiscouata:*

- participation à la construction d'une piste cyclable (le Petit Témis), un parc linéaire de près de 130 km, entre Rivière-du-Loup et Edmunston.
- exécution de travaux d'aménagement des berges et des cours d'eau, favorisant les habitats de l'omble de fontaine et de la sauvagine.

*Société d'écologie des battures du Kamouraska (Saint-André):*

- organisme assurant la gestion et la mise en valeur des battures ainsi que la propriété d'un cap rocheux (une ancienne halte routière) adjacent aux marais salés. Des activités d'éducation populaire s'y tiennent et un guide d'exploration de la halte a été produit (voir aussi "Saint-Laurent et pêcheries").

*Société de conservation de la baie de l'Isle-Verte:*

- gestion de la Réserve nationale de la faune et du site ornithologique de Cacouna ainsi que de nombreuses activités afférentes: pêche blanche, hébergement touristique, réintroduction de la gélinotte huppée, restauration des marais, etc. (voir aussi "Saint-Laurent et pêcheries").
- tenue d'activités en écotourisme sur l'île Verte et démarrage de tours guidés en écotourisme (circuits en autobus).

## PROJETS D'AVENIR

### *Association touristique régionale Bas Saint-Laurent:*

- projet d'élaboration d'un code d'éthique en écotourisme afin de minimiser l'impact du développement écotouristique sur le milieu naturel et sur les autres activités.
- relance du projet "Sentiers et crêtes" (projet "Panorama") entre Trois-Pistoles et Bic pour alléger la pression exercée sur le milieu naturel au Parc du Bic et pour augmenter l'accessibilité aux paysages.

### *Centre d'exploitation multi-ressource (CEMUR, Parke):*

- phase II du projet "Restauration faunique après coupes partielles" (voir "Forêt et industrie forestière").

### *Corporation de développement économique et touristique des Basques:*

- projet d'implantation d'un sentier pédestre de 40 km, de Trois-Pistoles au lac Témiscouata, en collaboration avec les municipalités concernées.

### *Hydro-Québec, région Matapédia:*

- nouveaux projets de gestion intégrée de la ressource hydrique sur la rivière Mitis en vue de satisfaire les différents usagers, dont Hydro-Québec lui-même (barrages).

### *MRC des Basques, de Rivière-du-Loup et du Témiscouata :*

- plan de développement de sentiers équestres entre ces trois MRC.

### *Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata:*

- projet éducatif en collaboration avec l'école de foresterie de Dégelis.

### *Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata et Corporation du sentier Rivière-du-Loup - Témiscouata:*

- consolidation de l'infrastructure de la piste cyclable et aménagement de nouveaux sites.

*Société d'écologie des battures du Kamouraska (Saint-André):*

- présentation d'un projet pour ériger l'infrastructure d'un centre d'éducation relative à l'environnement, servant à regrouper le personnel, l'équipement et les services tout en desservant les besoins de la clientèle. Ce bâtiment multi-fonctionnel serait construit à même l'ancienne halte routière de Saint-André.

*Société de conservation de la baie de l'Isle-Verte :*

- projet d'écotourisme sous forme de circuits guidés en autobus et de visites thématiques (ornithologie, patrimoines, etc.).

## **RECOMMANDATIONS**

### ***1- DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME RÉGIONAL***

Que l'Association touristique régionale se charge de convoquer les différents organismes intéressés à l'écotourisme afin d'analyser des moyens de mise en valeur d'un réseau régional de sites écotouristiques fondé sur la complémentarité. Qu'il entame également un processus de concertation entre les organismes de conservation et les entrepreneurs écotouristiques en vue de définir un code d'éthique environnemental en matière d'écotourisme.

Que le Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent et le ministère de l'Éducation du Québec mettent en place un service d'éducation à la conservation des ressources, en ciblant les intervenants écotouristiques et la population.

Que soient cartographiés les différents attraits du territoire pour orienter la clientèle vers les sites d'intérêt majeur dans la région et que l'on accorde une priorité à la consolidation des établissements déjà en place.

Que l'on favorise le développement du Sentier international des Appalaches.

### ***2- CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU LITTORAL***

Que les MRC et le Conseil régional de l'environnement établissent une politique d'accessibilité à la mer et de conservation des paysages pour guider la révision des schémas d'aménagement, empêcher la privatisation des accès et la détérioration des paysages.

### ***3- CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE***

Que le Service canadien des forêts et le ministère des Ressources Naturelles intègrent aux subventions sur l'aménagement forestier un volet faunique minimal lorsque possible, afin de favoriser un rendement accru et la polyvalence du milieu forestier.

Que l'on se fixe les objectifs suivants pour une gestion durable de la chasse à l'orignal dans la Réserve faunique de Matane:

- maintenir un statut quo pour la saison 1996 (quota de chasse)
- interdire l'abattage de jeunes orignaux
- rechercher des moyens de financement autres que ceux produits par la chasse à l'orignal
- réaliser un plan de mise en valeur (par la SÉPAQ)
- viser une exploitation maximale de la truite de lac dans la réserve
- développer des activités d'observation de la faune et de randonnée pédestre (sentiers de longue durée) de même que des services autour de celles-ci
- maintenir l'accessibilité à la réserve

- intensifier les dimensions récréo-touristiques et éducatives en accueillant notamment des groupes organisés
- rédaction de guides obligatoires pour la tenue d'activités de chasse dans la réserve (chasse et pêche)
- établir plus de concertation entre les organismes locaux
- développer de nouvelles activités autres que celles déjà en place.

# FORÊT ET INDUSTRIE FORESTIÈRE

## RÉUSSITES MENTIONNÉES

### *Agences forestières:*

- mises sur pied d'agences forestières en forêt privée réunissant les municipalités, les industriels, les producteurs forestiers et le ministère des Ressources Naturelles.

### *Association des forestiers:*

- création de l'organisme qui vise à regrouper les travailleurs forestiers. Les buts poursuivis sont d'informer les travailleurs et d'assurer une formation auprès des jeunes, particulièrement en matières de santé et de sécurité.

### *Cartons Saint-Laurent (Matane):*

- approvisionnement de copeaux provenant d'arbres entiers déchiquetés sur les sites d'exploitation, permettant une utilisation maximale de la matière ligneuse.

### *Centre d'exploitation multi-ressource (CEMUR, Parke):*

- expérience alternative réalisée dans l'ancien Centre éducatif forestier de Parke (34 km<sup>2</sup>). L'objectif est de développer la gestion intégrée des ressources et d'en faire une démonstration auprès de la population.
- dépôt d'un plan d'aménagement d'environ 10 à 15 hectares, ne recourant qu'à des coupes avec protection de la régénération au sol.
- réalisation d'un projet de restauration des habitats de la faune après avoir effectué des coupes partielles.

### *Coopérative forestière les Aboiteaux:*

- mise sur pied de la coopérative pour valoriser le travail des forestiers et pour aider à solutionner des problèmes financiers.

### *Forêt modèle BSL et Groupement forestier de l'Est-du-Lac Témiscouata:*

- vaste expérience-pilote, fondée entre autres sur la conception et l'expérimentation de plans de gestion multi-ressource individuels (propriétaires et métayers), en harmonie avec les besoins de la collectivité.

### *Lulumco (Luceville):*

- présentation de réussites dans l'atteinte d'une sylviculture plus "raffinée".
- en particulier, réalisation d'un projet d'éclaircie et d'ensemencement qui s'avère concluant: cela constitue 10 % de l'approvisionnement tout en favorisant la régénération naturelle et la résistance des peuplements.

*Ministère des Ressources Naturelles du Québec:*

- amélioration de la durabilité des forêts grâce aux nouvelles modalités édictées par la Stratégie de protection des forêts, les coupes avec protection de la régénération au sol principalement.
- élaboration d'un programme servant à encadrer l'aménagement en forêt privée et de mieux en assurer l'avenir. Celui-ci permettra entre autres aux MRC de légiférer sur les coupes forestières.
- sortie du plan "Gendron", le Plan de mise en valeur des ressources du milieu forestier (applicable à la forêt publique).

*Papetières du Bas Saint-Laurent:*

- dépôt d'un document conjoint faisant état de leurs réalisations en matière de développement durable (voir "Déchets et récupération").

*Plan de l'Est:*

- appréciation positive du programme qui a contribué à améliorer les travaux d'aménagement en forêt privée.

*Société québécoise de développement de la main d'oeuvre:*

- interventions réalisées pour soutenir des initiatives de propriétaires. L'objectif est d'explorer de nouvelles façons de faire afin de stabiliser, d'augmenter même, les emplois et de rendre moins précaire la situation des travailleurs saisonniers.

## PROJETS D'AVENIR

### *Centre d'exploitation multi-ressource (CEMUR, Parke):*

- phase II du projet de restauration faunique après la tenue de coupes partielles, consistant à réaliser et à suivre des aménagements fauniques puis, d'autre part, à développer une vocation récréo-touristique par la démonstration des interventions sylvicoles. La phase II projette de faire vérifier les utilisations des aménagements fauniques par un professeur de l'Université Laval et de concevoir un document à l'intention des étudiants ou des propriétaires de lots forestiers.

### *Corporation de développement des ressources de Saint-Germain:*

- projet de création d'un centre de développement, de documentation et de services conseils pour soutenir les citoyennes et les citoyens qui souhaitent articuler ou déposer des projets dans le domaine forestier et environnemental.

### *Éco-Loups (Rivière-du-Loup):*

- projet d'aménagement du boisé "Le Verger" par un groupe scolaire (à l'aide d'un financement d'origine municipale et privée), afin de l'aménager en un modèle de forêt habitée, axé sur l'écotourisme et l'exploitation forestière.

### *F.F. Soucy (Rivière-du-Loup):*

- soumission d'un projet de revalorisation des cendres d'écorces, en collaboration avec les entreprises Premier Tech, Nutrite et Papier Cascades Cabano, et avec des producteurs agricoles de Saint-Arsène qui détiennent des cultures d'orge et d'avoine et qui seront utilisées à des fins expérimentales. Ces cendres contiendraient jusqu'à 28% de calcium et des résultats positifs sont déjà enregistrés.

### *Ministère des Ressources Naturelles du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement:*

- présentation d'un plan d'action à court terme (en attente de directives ministérielles prévues pour 1997) visant à aménager près de 70 % des 28 ravages de cerfs de Virginie répertoriés dans le Bas Saint-Laurent.
- publication prochaine d'une politique sur la forêt habitée pour favoriser une mise en valeur optimale d'une richesse collective, par et pour les gens du milieu.

### *MRC des Basques:*

- acheminement d'une demande de gestion des terres publiques par la M.R.C (près de 150 km<sup>2</sup>), sous forme de projet-pilote selon les principes de la "forêt habitée".

*Pâte Mohawk (Rivière-du-Loup):*

- élimination du flottage du bois sur la Rivière-du-Loup.
- installation d'un circuit fermé (effluent - zéro).

*Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata :*

- projet éducatif en collaboration avec l'école de foresterie de Dégelis.

*Sommet sur la forêt privée:*

- conception d'un plan de mise en valeur des forêts privées réalisé par les intervenants du sommet (organismes de gestion en commun, industries, ministère des Ressources Naturelles, municipalités,...), en tenant compte des régions et des schémas d'aménagement.

## **RECOMMANDATIONS**

### **1- PROMOTION DE LA GESTION MULTI-RESSOURCE**

Que l'on reçoive les recommandations suivantes pour favoriser un modèle de gestion multi-ressource des forêts publiques et privées:

- renforcer les incitatifs pour favoriser la pratique d'une sylviculture plus "fine";
- mettre en valeur le sentiment d'appropriation du territoire forestier, fondé sur la concertation et la responsabilisation de tous à l'égard de la ressource;
- développer des cadres normatifs souples;
- assurer une meilleure diffusion des initiatives positives en développement durable;
- développer un meilleur "maillage" entre les initiatives, considérant le nombre de démarches qui s'effectuent en parallèle.
- accorder une reconnaissance et un appui à tous les projets qui s'inspirent du concept de la "forêt habitée";
- prolonger et exporter les réalisations de la Forêt modèle tel que pratiqué dans le Témiscouata dans toutes les forêts privées du Bas Saint-Laurent (notamment par l'élaboration de plans d'aménagement multi-ressource: bois, faune, flore, récréo-tourisme, autres).

### **2- INFORMATION ET DÉMOCRATISATION DE LA FORÊT**

Que les ministères et les principaux intervenants de la forêt démontrent plus d'ouverture pour améliorer l'accès et la qualité de l'information auprès du milieu et des intervenants locaux.

Que le gouvernement identifie clairement les représentants des populations locales et qu'il les associe aux prises de décision, à la mise en oeuvre et au suivi des plans d'aménagement multi-ressource sur le territoire de la forêt habitée.

Que l'on voit à l'implantation d'un centre de recherche, de développement et d'innovation sur la forêt dans le Bas Saint-Laurent, soutenu à la fois par le milieu et par les gouvernements.

Que les intervenants locaux se concertent afin d'alléger la structure actuelle de la filière bois comprenant plusieurs organismes issus de diverses structures fédérales, provinciales, municipales et régionales (Conseil régional de concertation et de développement, sociétés d'exploitation des ressources et organismes de gestion en commun, Syndicat des producteurs de bois, etc.) afin de rapprocher les producteurs des utilisateurs, pour établir un partenariat adapté aux besoins de chacun en tenant compte du modèle de développement durable.

Que le gouvernement établisse des mécanismes permettant une redistribution juste et équitable de la richesse en provenance de l'exploitation des ressources des terres publiques et ce, à tous les niveaux, du travailleur sur le terrain aux propriétaires d'entreprise.

Dans un objectif de développement durable et de revitalisation des municipalités à vocation forestière, que le gouvernement évalue la possibilité d'effectuer un transfert de possession envers la population des lots publics présentement accordés aux industriels de la filière bois. Un mécanisme de cession comprenant l'identification d'un type de tenure allant de la propriété pure à l'emphytéose, des normes d'aménagement, un système d'évaluation de la plus-value ainsi que des modalités de transfert devront être étudiés puis instaurés avec l'aval des populations concernées.

### **3- CADRES LÉGAUX**

Que les MRC du Bas Saint-Laurent élaborent un règlement de base et que les municipalités mettent en vigueur des règlements spécifiques visant à encadrer la gestion des forêts privées et publiques.

Que le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec revoie son règlement concernant la gestion des résidus de l'industrie forestière de façon à favoriser la valorisation de ces résidus, par le compostage et la cogénération notamment, plutôt que d'en disposer par un procédé d'enfouissement.

Que le gouvernement effectue des règlements de zonage afin de délimiter un périmètre de forêt habitée et de déterminer des normes de rendement forestier. Une législation stricte devrait être adoptée afin de viser des objectifs de rendement accru sur ce périmètre. Ces normes devront s'appliquer indépendamment de la tenure du boisé (publique ou privée).

### **4- AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ (FORÊT PRIVÉE)**

Que l'on consacre des efforts pour promouvoir les autres possibilités d'utilisation de la forêt présentant des retombées économiques.

Que le gouvernement hausse les droits de coupe réclamés aux utilisateurs de la forêt publique afin de favoriser la concurrence entre les bois provenant de la forêt publique comme de la forêt privée.

# SAINT-LAURENT ET PÊCHERIES

## RÉUSSITES MENTIONNÉES

### *Association touristique régionale Bas Saint-Laurent:*

- déploiement d'efforts et intérêt porté sur les dossiers suivants: la mise en valeur des îles du Saint-Laurent, un meilleur accès au fleuve et au littoral, l'écotourisme et le dossier du Parc marin du Saguenay.

### *Corporation des Portes de l'enfer (Saint-Narcisse):*

- présentation d'un modèle réussi de gestion et de développement du site par le milieu.

### *Corporation environnementale de la Côte-du-Sud, groupes ENJEU et autres:*

- tenues d'activités de nettoyage des battures du fleuve.

### *Duvelnor (Rivière-du-Loup)*

- achat d'îles sur le fleuve dans le but de les protéger et ce, grâce à la vente de duvet (récolté dans ces îles).

### *Fédération québécoise du saumon Atlantique:*

- mise sur pied du projet "Contrat de ressources naturelles", déjà utilisé en trois endroits au Québec. Il vise à responsabiliser, à mobiliser et à sensibiliser la population: les individus s'engagent, par un contrat moral, à protéger la qualité de l'eau et du paysage, tout en mettant en valeur la faune, la flore et l'environnement.

### *Sites protégés récents:*

- reconnaissance de la pertinence d'avoir accordé un statut légal de protection à la Réserve faunique de Pointe-au-Père (fédéral) et au Parc du Bic (provincial) pour protéger des marais et l'espace côtier.

### *Société d'écologie des battures du Kamouraska (Saint-André):*

- organisme assumant la gestion et la mise en valeur des battures ainsi que la propriété d'un cap rocheux (une ancienne halte routière) adjacent aux marais salés. Des activités d'éducation populaire s'y tiennent et un guide d'exploration de la halte a été produit (voir "Faune et écotourisme).

### *Société de conservation de la baie de l'Isle-Verte:*

- gestion d'une réserve nationale de la faune et tenue de nombreuses activités afférentes (voir "Faune et écotourisme).

## PROJETS D'AVENIR

### *Association touristique régionale Bas Saint-Laurent:*

- relance du projet Panorama "Sentiers et crêtes", entre Trois-Pistoles et Bic (voir "Faune et écotourisme").

### *Ministère de l'Environnement et de la Faune et différents partenaires:*

- projet communautaire de gestion des activités à l'intérieur d'un bassin versant d'une rivière propice à la fraie de l'éperlan arc-en-ciel (rivière Fouquette ou rivière Ouelle).

### *Société d'écologie des battures du Kamouraska (Saint-André):*

- création d'un centre d'éducation relative à l'environnement installé dans un local central, permanent et multi-fonctionnel (voir "Faune et écotourisme").

### *Société de conservation de la baie de l'Isle-Verte:*

- projet d'écotourisme sous forme de circuits guidés en autobus et de visites thématiques: ornithologie, patrimoines, etc. (voir "Faune et écotourisme").

## RECOMMANDATIONS

### **1- CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE MARINE**

Que l'on utilise le modèle de "Contrat de ressources", tel que présenté par la Fédération québécoise du saumon Atlantique, dont l'objectif serait d'engager et de responsabiliser les citoyennes et les citoyens de même que les municipalités riveraines à l'égard de la ressource.

Que l'on favorise le développement de projets tels que le projet Artus de la baie de la Cascapédia (restauration de l'habitat de la plie rouge).

Que Pêche et Océans Canada interdise les activités de pêche durant la période de reproduction des espèces concernées.

Pour rétablir la population de l'éperlan arc-en-ciel:

- CONSIDÉRANT que toutes les activités à l'intérieur du bassin versant peuvent générer des impacts sur les différentes ressources du milieu;
- CONSIDÉRANT que ces ressources du milieu exercent un impact direct sur les citoyennes et les citoyens qui habitent à l'intérieur d'un bassin;
- CONSIDÉRANT que des initiatives sont réalisées par plusieurs intervenants ayant pour but un développement harmonieux de son milieu;
- CONSIDÉRANT que certaines activités peuvent mettre en péril les acquis que l'on retrouve dans chaque bassin;
- CONSIDÉRANT que l'utilisation par la faune est un excellent indicateur de la santé d'un écosystème:

Il est recommandé que le comité ÉcoSommet voit à l'établissement d'un projet communautaire de gestion des activités à l'intérieur d'un bassin versant. Ce projet vise à ce que l'ensemble des activités existantes ou à venir à l'intérieur d'un bassin versant soient compatibles avec ses différents usages dans une optique de développement durable. Que l'on procède à la mise en oeuvre d'un programme d'établissement de ce groupe en collaboration avec les municipalités, les organismes et les entreprises ayant un impact sur la gestion environnementale d'un bassin.

## **2- ÉDUCATION ET INFORMATION DE LA POPULATION**

Que le Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent et le ministère de l'Éducation mettent en oeuvre un projet de sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles primaires et secondaires.

Que l'Association touristique régionale du Bas Saint-Laurent et le Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent fassent des représentations auprès des MRC pour les sensibiliser aux territoires d'intérêt (patrimoniaux, touristiques, biologiques, etc.).

## **3- CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU LITTORAL**

Que l'on préserve les paysages en interdisant notamment l'exploitation des carrières à même les montagnes et en privilégiant une exploitation souterraine.

Que le Conseil régional de l'environnement demande aux intervenants régionaux impliqués (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, MRC, table des préfets, Conseil régional de concertation et de développement, Syndicats des producteurs de bois, municipalités, ministère des Ressources Naturelles, etc.) de mettre en place davantage de mesures pour diminuer la pollution et l'érosion dues aux activités agricoles et forestières.

## LISTE DES PARTICIPANTS